

Corse du Sud

Une agression inqualifiable contre des grévistes !

jeudi, 4 octobre 2012

Dans le département de Corse du Sud, un conflit social a débuté le mercredi 26 septembre 2012 à la société des Granulats et Bétons de Corse dont les actionnaires sont la société COLAS et le groupe MOCCHI, un acteur économique local.

Les salariés revendiquaient l'embauche de trois salariés en CDI dans une entreprise qui emploie de manière habituelle des salariés intérimaires. Après trois jours de grève, les salariés de la CORSOVIA, une autre filiale de la société COLAS sont aussi entrés en conflit et ont bloqué l'entreprise.

Sous l'égide du secrétariat général de la Préfecture et de la Direction Départementale du Travail, une réunion de négociation était organisée le mardi 2 octobre 2012 à 16h00 afin, de trouver une issue au conflit.

Cette réunion s'est transformée en un véritable guet-apens !

En effet, une quarantaine d'hommes de main armés jusqu'aux dents (barres de fer, manches de pioche, armes de première catégorie...) ont débarqué, détruit le piquet de grève et frappé les salariés. Désigné par l'employeur, le délégué syndical CGT a été roué de coups et une autre militante a écopé de 7 jours d'interruption temporaire de travail. Des menaces de mort ont été proférées à l'encontre des responsables CGT du département.

Seule l'intervention de la gendarmerie appuyée par le GIGN a permis de stopper ce déchainement de violence.

La CGT condamne fermement cette agression. Elle demande aux Pouvoirs Publics et particulièrement au Ministre de l'Intérieur de donner les instructions nécessaires pour qu'une enquête judiciaire soit diligentée immédiatement afin de retrouver les coupables.

Elle tient à assurer tout son soutien à l'union départementale CGT de Corse du Sud, à ses militants et aux salariés profondément choqués ainsi qu'à leur famille.

Elle veillera à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Montreuil, le 4 octobre 2012
